

Il est établi que dans la Colombie Anglaise, de même que dans les provinces maritimes, il y a des pêcheries d'une grande valeur qui ne sont pas développées. Il ne faut pas oublier qu'en outre de ce que nous retirons de la vente du poisson, cette industrie donne de l'emploi, et des gages rémunérateurs, à un grand nombre d'ouvriers qui forment une armée d'hommes robustes qui s'établissent avec nous et vivent à l'ombre du drapeau qui flotte sur le Canada. Ils forment une marine qui, si la guerre devait éclater dans le pays—fasse le ciel que cela n'arrive pas—protégera leurs familles et défendra leurs foyers.

Le paragraphe suivant traite de la législation concernant les droits du pays au sujet de ses grèves maritimes, de ses havres, de ses lacs et rivières. Bien qu'il faille protéger l'autonomie provinciale, on ne saurait cependant laisser violer les droits fédéraux ; il convient que toute question de ce genre soit réglée, de manière à créer le moins de divergence possible entre les divers corps législatifs. En nous basant sur le rapport de la Commission du Travail, nous serons appelés à étudier un projet de loi concernant la classe ouvrière, classe à laquelle je suis fier d'appartenir. Ce n'est pas seulement une classe importante, mais une classe qui, autant que tout autre, mérite notre attention. Elle se compose en grande partie de Canadiens indigènes, qui sont animés du même sentiment de loyauté que leurs patrons. Ils restent dans le pays, non seulement pour les gages qu'ils reçoivent, mais parce que le Canada est leur pays natal, le pays de leurs amis, de leurs proches.

Pour une raison ou pour une autre, ils ne sont pas riches ; mais ce sont des membres de la famille à laquelle nous appartenons, nous-mêmes, et ils ont droit à la bienveillante attention des membres de cette chambre. Des avertissements opportuns nous arrivent d'autres pays, et nous savons que l'ouvrier a droit à notre protection.

Nous avons tous lu ce qui a été publié au sujet de la grande grève qui a eu lieu en Angleterre, et les journaux américains, de leur côté, nous entretenaient sans cesse de la guerre qui existe, dans les Etats-Unis, entre le capital et le travail. Cette guerre est devenue, aujourd'hui, dans ce pays, une question épineuse, et l'avenir ne parviendra peut-être pas à la résoudre. Efforçons-nous donc durant la présente session, au moyen d'une législation appropriée, de démontrer aux ouvriers que leurs meilleurs amis se trouvent dans l'enceinte de ce parlement ; que nous sommes prêts à protéger l'ouvrier honnête et industrieux ; que ce sont, à nos yeux, des citoyens qui méritent d'être traités sur le même pied que les autres citoyens du Canada.

Un autre paragraphe du discours se lit comme suit :

L'expiration prochaine des actes constitutifs des principales institutions monétaires du pays, nécessite une révision de notre système actuel de banques et des conditions auxquelles les chartes de ces corporations devront être renouvelées.

Je ne m'étendrai pas longuement sur ce sujet, parce que je pourrais m'aventurer sur un terrain dangereux ; mais il y a des choses qui m'ont particulièrement frappé, et sur lesquelles j'attirerai l'attention du premier ministre.

Mon banquier, par exemple, m'a demandé de lui signer un document, qu'il me représentait comme étant une lettre de change à trois, quatre ou six mois, et, à l'expiration de ce délai, il m'a présenté

M. POPE.

ce document en exigeant le paiement. Le gouvernement devra, je crois, aviser sur ce point.

Un autre paragraphe de l'adresse se lit comme suit :

Certaines modifications aux actes relatifs aux territoires du Nord-Ouest, de nature à faciliter l'administration des affaires dans cette région.

Dans une région qui se développe aussi rapidement que le Nord-Ouest, au point de vue de la population et des ressources, inconnues jusqu'à présent, il est à propos que le gouvernement prête autant que possible son assistance sous forme de législation. On nous promet aussi un projet de loi destiné à accroître l'efficacité de la police à cheval du Nord-Ouest.

D'après ce que j'en sais, je ne voudrais pas dire que cette police pût être plus efficace ; mais, s'il est possible de l'améliorer, je suis heureux que le gouvernement s'en occupe.

Il est aussi question d'un projet de loi relatif aux lettres de change et billets à ordre et j'y ai déjà fait allusion. De plus, on nous promet d'amender la loi concernant la Commission géologique et d'histoire naturelle. Je suis heureux de constater que nos explorations géologiques ne seront pas négligées ; mais j'espère que la modification projetée, favorisera l'exploitation de nos richesses minières et je ne serais pas disposé, en matière d'histoire naturelle, à donner mon appui à une législation n'ayant d'autre objet que de faire sortir des entrailles de la terre un plus grand nombre de fossiles que ceux que nous avons déjà découverts.

Les comptes du dernier exercice financier vous seront soumis.

La chambre, les amis du gouvernement, ainsi que, j'en suis sûr, les honorables membres de la gauche, verront avec plaisir que, malgré les sommes considérables dépensées pour aider à la construction de nos chemins de fer et canaux, l'on ait pu trouver un excédant à la fin de l'exercice financier.

Le budget du prochain exercice a été établi de manière à répondre à tous les besoins du service public.

J'espère, M. l'Orateur, que ce budget, en le basant sur les besoins du service public, permettra de donner à nos travaux publics le développement qui convient à une grande et puissante nation. Je ne suis pas un partisan des taxes, et je ne crois pas que le gouvernement ou le pays le soit davantage. Nous sommes prêts, cependant, à supporter une taxation raisonnable, si l'argent qui en provient est raisonnablement dépensé.

En terminant, je me permettrai d'exprimer mon regret de constater l'absence, pour cause de maladie, de l'honorable député qui devait appuyer la présente adresse.

Je comptais sur lui, hier, et je sentais le poids de ma tâche allégé en regardant ses larges épaules. Je sentais que je pourrais lui abandonner une grande partie de la responsabilité qu'il me faudrait assumer.

Bref, M. l'Orateur, je remercie de nouveau, au nom de mes électeurs, l'honorable premier ministre de l'honneur qu'il leur a fait en me confiant la présente tâche, et je propose donc l'adresse en réponse au Discours du Trône.

M. PRIOR : En me levant pour appuyer l'adresse en réponse au Discours du Trône, je crois devoir déclarer, d'abord, que l'on n'avait aucunement l'intention de me confier cette tâche. Celui qui devait